

specif

Lettre n°15
Septembre 2007

Association loi 1901, Specif a pour but de favoriser le développement de l'enseignement et de la recherche en informatique, d'assurer une coordination entre les divers centres d'enseignement supérieur et de recherche en informatique, de développer les échanges avec le monde socio-économique, et de créer des liens de solidarité entre ses membres.

Edito

Depuis l'automne dernier, Specif a organisé des journées ciblées pour nos collègues directeurs de laboratoires ou d'unités de recherche, et ce concept a été étendu pour des journées en direction des responsables d'enseignement, ou des président(e)s de commission de spécialistes. Dans cette lettre nous rendons compte des journées des 30 et 31 Mai consacrées d'une part à la problématique des recrutements (le 30), et d'autre part au C2i, certificat informatique et internet (le 31). D'autres événements depuis peuvent modifier le contexte en ce qui concerne les recrutements, nous en reparlerons.

Ces journées ont été un succès, les exposés et les discussions fort intéressants et instructifs. Le conseil d'administration de Specif a décidé de constituer des commissions : logistique, recherche, enseignement, international. Ces journées ont été organisées par la commission enseignement et le VP enseignement Jean-Pierre Peyrin que nous remercions vivement.

Une journée sur l'évaluation de la recherche a été organisée le 10 juillet, aussi avec succès, nous en rendrons compte ultérieurement.

Dans la ligne de ces préoccupations, l'actualité est les élections au CNU, événement spécialement important pour toute notre communauté. Specif présente des listes qui vous sont présentées dans cette lettre, avec les préoccupations qui ont guidé le travail de constitution de ces listes, et les principes défendus par Specif pour l'activité du CNU. Tout d'abord : « **n'oubliez pas de voter** » ! Le vote se fait **par correspondance** entre le **17 septembre et le 15 octobre 2007**.

Specif effectue un travail d'animation de notre communauté et un travail de réflexion sur notre profession auxquels tous les collègues sont conviés à participer. Specif apporte et diffuse des informations sur les institutions, la gestion des carrières, et l'évolution de notre activité d'enseignant et de chercheur, et représente tous les enseignants-chercheurs et chercheurs en informatique. N'oubliez pas que Specif est constituée de ses adhérents, et qu'il est par conséquent important d'adhérer et de faire adhérer vos collègues autour de vous.

Vous pouvez aussi prendre une part plus active en faisant partie du Conseil d'Administration. Nous recueillons dès à présent les candidatures pour les élections de renouvellement du CA qui auront lieu lors de l'assemblée générale pendant le Congrès Specif à Strasbourg du 9 au 11 Janvier 2008. Le thème de ce congrès est l'enseignement et la recherche en informatique en Europe, il est en effet important de situer notre profession à cette échelle là. Outre des exposés de collègues français ou étrangers impliqués dans la problématique de l'Europe, des ateliers seront l'occasion de discussions et travaux de réflexion. Votre participation active fera le succès de ce congrès.

Christine Choppy, Présidente de Specif

Sommaire

- . Edito
- . Journées Specif 30-31 mai 2007
- . Elections au CNU en 2007

Journées Specif - 30-31 mai 2007

Les thèmes de ces journées étaient le recrutement des enseignants-chercheurs en informatique, et le C2i (certificat informatique et internet).

Le recrutement des enseignants-chercheurs en informatique

Sur ce thème, nous avons eu les exposés suivants :

- L'informatique est en pleine mutation : synthèse du congrès de Bordeaux par Pierre Lescanne (professeur ENS Lyon, VP International Specif)
- La pyramide des âges des enseignants-chercheurs par Christian Carrez (professeur CNAM retraité, Bulletin Specif), (avec Daniel Herman, président CNU 27)
- Bilan de la campagne de recrutement 2007 par Jean-Claude Fernandez (professeur Grenoble, président CSE 27),

Il y a eu ensuite une discussion sur les recrutements : le renouvellement, les modalités

Le constat est que beaucoup de départs à la retraite sont à prévoir. Cela va entraîner un renouvellement important dans nos effectifs. Nous devons réfléchir à la manière dont cela se fera.

Parmi les questions sur les modalités de recrutement, les points suivants ont été discutés :

** Les textes officiels fixent une liste de documents à mettre dans les dossiers à l'exclusion de toute autre pièce. Cette liste ne comprend pas les lettres de recommandation, ni les pré-rapports de thèse (seul le rapport de soutenance est mentionné). Or ces documents sont nécessaires à tout rapporteur dans notre discipline. Les candidats ne savent pas quoi faire, il y a contradiction entre les textes officiels et les pratiques qui varient selon les établissements (certains ont heureusement cessé de retirer du dossier les pièces en question...).

Il semble qu'il y ait un consensus sur ce point, et il faut que ces contradictions soient levées.

De manière générale, il serait bon que soit explicité le « non dit » afin de mettre en lumière la face cachée du recrutement.

** La mobilité fait partie des critères recommandés, mais plusieurs questions se posent : Comment définir cette mobilité ? Quelle aide matérielle peut être apportée à cette mobilité (frais de déménagement réalistes, aide à la mobilité de conjoint, etc) ?

** Il y a des problèmes pour recruter des candidats étrangers : différences des salaires avec l'étranger, problèmes logistiques liés à la nécessité de la qualification antérieure par le CNU.

Peut-on envisager, pour les étrangers, un passage a posteriori devant le CNU ? Cela peut faciliter des recrutements, mais présente l'inconvénient qu'il peut y avoir des candidats qui viennent d'endroits qu'on ne connaît pas (et l'examen préalable du CNU serait donc bienvenu).

Par contre, un accord se fait pour dire qu'il faut

- (i) maintenir le CNU afin de bénéficier d'une harmonisation au niveau national
- (ii) maintenir la qualification avant le recrutement qui permet de mieux prévenir des dérives.

Le C2i, certificat informatique et internet

Sur ce thème, nous avons eu les exposés suivants :

Quelques années avant le C2i

Jean-Pierre Peyrin (professeur Grenoble, VP Enseignement Specif)

Réflexion et historique sur l'introduction de l'informatique dans les lycées (option Informatique au bac, 10000 candidats en 1988) et collèges.

Les fondamentaux de la licence en informatique

Colin de la Higuera (professeur Université Saint-Etienne)

Il s'agit d'un travail réalisé, avec Michel Augeraud, pour définir un socle minimum de matières de la discipline pour la licence informatique.

La mise en place du C2i

Gérard-Michel Cochard (responsable national du C2i au MENESR, professeur à l'Université d'Amiens),

Le C2i comporte deux niveaux, le niveau 1 qui est indifférencié, le niveau 2 qui est adapté aux différentes disciplines (santé, droit, etc). C'est un certificat (pas un diplôme) qui s'appuie sur un référentiel qui évolue dans le temps (le certificat est millésimé).

Il y a un Comité de pilotage (DGES, SDTICE, CPU, CGE, CDEFI), un responsable national et deux adjoints, un groupe d'experts (par exemple sur « outiller le C2i »), et un correspondant par établissement (100).

Le C2i se développe en Afrique et il y a des réflexions sur un C2i européen...

Le point de vue de l'EPI

Jean-Pierre Archambault (EPI, enseignement public en informatique)

L'EPI est une association qui milite en faveur de l'enseignement de l'informatique. Elle déplore que l'option informatique générale de 1980 au lycée n'existe plus, supprimée début 1990. Elle a interrogé les candidats à la présidentielle qui ont dit être favorables à l'existence d'une discipline informatique au lycée, et à la connaissance de la technique pour s'affranchir des contraintes de la pratique. Elle a également rencontré des PDGs de grosses sociétés qui se sont exprimés en faveur d'une culture générale informatique pour tous. Elle développe des arguments pour promouvoir la nécessité d'un enseignement sur une discipline scientifique et technique en informatique, par exemple :

· A ceux qui disent que l'informatique s'apprendra à travers l'usage dans les autres disciplines, on répond en transposant dans d'autres disciplines (français, mathématiques...), et il est clair que ce n'est pas parce que tous les enseignements sont en français que ça dispense d'apprendre le français.

· Il faut aussi éviter les faux débats « outil/pas outil », les mathématiques sont un outil et cela ne dispense pas de l'enseigner.

Débat sur le C2i

Sylvie Desprès présente les réponses à l'enquête Specif sur le C2i. Gérard-Michel Cochard invite l'assemblée à consulter les résultats des enquêtes menées par le ministère à ce propos. Les questions sont plus nombreuses et plus précises, et donnent une idée relativement claire de l'état des lieux.

Le problème des moyens est ensuite largement évoqué. Les moyens matériels doivent être pris en charge par le quadriennal, quant aux heures de TD/TP nécessaires à la préparation des étudiants, elles doivent être intégrées aux

UE. Certaines UFR ont fortement mis l'accent sur l'autoformation, réservant les interventions aux seuls étudiants en faisant la demande. Par ailleurs, on constate que les doctorants sont largement mis à contribution, ce qui n'est guère étonnant, compte tenu du grand nombre de groupes générés par la préparation au C2i. Pour les épauler, certains établissements ont mis en place une formation à l'enseignement du C2i. Globalement, les établissements souhaitent que les doctorants concernés soient doctorants en informatique. Ceci en particulier parce qu'il est nécessaire d'expliquer aux étudiants pourquoi certaines choses n'ont pas fonctionné, et que pour cela, la connaissance d'un certain nombre de concepts est indispensable. Cependant, il est important que d'autres intervenants soient impliqués, apportant des compétences complémentaires : un informaticien et un documentaliste ne présenteront pas la recherche de documents sous le même angle, et les deux aspects sont importants. Par contre, il est clair que les enseignements préparatoires au C2i ne doivent en aucun cas se substituer aux enseignements des fondamentaux en informatique, ce n'est pas une introduction à l'informatique. Une preuve simple de ceci vient du fait que les étudiants informaticiens ne réussissent pas mieux la certification que les autres ! Le nom même du C2i induit

une certaine confusion, le rattachant à la discipline informatique, alors qu'il ne s'agit que d'usages. On peut faire le parallèle avec le permis de conduire qui ne saurait être assimilé à un enseignement de la discipline mécanique ! Mais par ailleurs, les autres disciplines ont également l'impression de payer un trop lourd tribut au C2i : par exemple, l'option est majoritairement suivie à



l'IUFM, et ce au détriment des autres options proposées, ce qui provoque un sentiment de frustration.

Au niveau organisationnel, on constate une certaine disparité : sur l'année de la certification (L1 ou L2), sur le mode de préparation (présentiel ou autoformation), sur la fréquence du passage de la certification (annuelle ou plus à l'instar par exemple du TOEIC), sur la valorisation dans le cursus (intégré dans le parcours, donc donnant lieu à ECTS ou non). Les programmes mis en œuvre sont également assez variés. Ceci résulte du fait que le référentiel est un référentiel de compétences, pas de contenus. Dès lors, chaque unité définit ses propres contenus, en fonction de la démarche pédagogique adoptée localement. Il résulte de ces disparités que les taux de réussite sont également très variables. Un besoin d'harmonisation à l'échelle nationale se fait donc ressentir.

Le rôle du correspondant C2i a également été précisé : il s'agit d'un coordonnateur nommé par le président de l'université, qui n'a pas vocation à gérer les enseignements eux-mêmes. Il nomme une équipe de responsables, qui se chargeront de la constitution de l'équipe pédagogique dans leur propre unité, et il préside le jury. Les acteurs effectifs sur le terrain sont donc le plus souvent distincts du correspondant, et ils doivent prendre en compte la spécialité des étudiants concernés, pour intégrer une dimension disciplinaire aux enseignements dispensés.

Le bilan de cette journée est relativement positif :

- Le bien fondé de l'existence du C2i semble faire l'objet d'un large consensus. En particulier, le référentiel de compétences semble bien apprécié par les différents acteurs. Il est en passe de devenir obligatoire dans les cursus. Il devrait très prochainement être exigé pour l'entrée à l'IUFM. Mais à ce jour, aucun calendrier n'est avancé. On peut tout de même noter la forte incitation faite aux étudiants postulant pour l'IUFM, puisque le C2i donne des points supplémentaires pour le concours.

- Il y a également consensus sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un enseignement disciplinaire informatique, mais que par contre, il est indispensable que les informaticiens s'y impliquent fortement.

- La nécessité de poursuivre la réflexion sur les fondamentaux en informatique, y compris pour les non informaticiens, apparaît clairement (que doit connaître un citoyen pour être à même de juger par exemple de la pertinence des machines de vote, ou de la fiabilité de certaines procédures liées à internet ?).

- Enfin, les connaissances liées au C2i devraient être acquises dès le lycée, le faire en licence apparaît comme un plan de sauvetage. Il faut donc poursuivre notre action en faveur de la mise en place d'un enseignement disciplinaire de l'informatique en lycée.

Par contre, il n'est apparu aucun consensus quant à la mise en œuvre du C2i. Le point central des divergences provient de ce que les moyens (en terme d'heures d'enseignement) ne sont pas spécifiques ils sont pris sur les disciplines (informatiques et /ou autres) et cela ne peut qu'engendrer des crispations. La situation serait sans doute plus claire si le ministère allouait des heures spécifiquement dédiées, qui ne seraient prises sur aucune discipline. Cela permettrait de déconnecter complètement le C2i des enseignements, en particulier d'informatique.

Quelques URL

Site de référence C2i : <http://www.c2i.education.fr>
Contenus numériques : <http://www.c2imes.org>
Site de l'EPI : <http://www.epi.asso.fr>

CNU: Listes Specif

Depuis sa création, **Specif** rassemble la communauté des enseignants-chercheurs en informatique dans le but de promouvoir l'enseignement et la recherche en informatique. Thématiques de recherche diversifiées et souvent pluridisciplinaires, transversalité de notre discipline remarquable notamment dans l'enseignement, besoins en compétences informatiques dans des activités stratégiques de l'université, autant de spécificités qui font que les enseignants-chercheurs relevant de la 27^e section du CNU assument des missions débordant de leurs fonctions statutaires.

La préoccupation constante de **Specif** est d'analyser la diversité de ces situations, de mutualiser les expériences, de comprendre comment l'environnement universitaire interfère avec le déroulement d'une carrière, d'identifier les paramètres de l'évolution de nos carrières et de les faire prendre en compte dans l'évaluation de ces carrières. Aussi, nos listes de candidats aux élections de la 27^e section CNU reflètent :

- la **diversité thématique**, notamment dans ses aspects théoriques, techniques, appliqués et sociaux,
- la **diversité géographique** des lieux d'exercice des enseignants-chercheurs,
- la **diversité des contextes** d'enseignement et de recherche,
- dans les limites imposées par la com-

position de la section, **un juste équilibre hommes femmes**.

Pour les qualifications, nous apprécierons les aptitudes à la recherche, reconnues par la communauté thématique, et les aptitudes à l'enseignement, attestées par une bonne expérience pédagogique. Pour la qualification aux fonctions de professeur, l'aptitude à l'animation, tant en recherche qu'en enseignement, et la prise de responsabilités collectives seront des facteurs supplémentaires d'évaluation. Nous souhaitons également favoriser une ouverture en prenant en compte des travaux de qualité situés à la frontière de la discipline, ainsi que les travaux interdisciplinaires.

Pour les promotions, nous examinerons l'ensemble des facettes de notre métier en tenant compte des spécificités de notre section : jeunesse du corps, faible pourcentage de professeurs, manque criant de personnels techniques et administratifs, etc. Les promotions doivent apprécier recherche, veille technologique, formation initiale et continue, innovations pédagogiques, gestion de l'enseignement et de la recherche, activités collectives, qu'elles soient administratives ou techniques.

Les principes de **transparence**, de **rigueur et d'équité** qui ont toujours été défendus par **Specif** seront à nouveau ceux des listes que nous proposons. **Specif** maintient sur ses listes des membres sortants, garants de la

continuité de l'esprit de consensus et d'efficacité de la 27^e section sortante, tout en faisant largement appel à de nouveaux collègues. Nous nous engageons à continuer de rendre compte de notre travail à l'ensemble des collègues, en explicitant dans la mesure du possible les critères retenus par la section et en publiant dans les meilleurs délais les résultats de ses travaux.

Professeurs et assimilés

Daniel ETIEMBLE, *Paris 11*
Dominique BECHMANN, *Strasbourg 1*
Eric SOPENA, *Bordeaux 1*
Isabelle GUERIN - LASSOUS, *Lyon 1*
Pierre MARQUIS, *Lens*
Mireille DUCASSE, *Rennes 1*
Colin DE LA HIGUERA, *Saint Etienne*
Lionel SEINTURIER, *Lille 1*
Michel AUGERAUD, *La Rochelle*
Jacques CARLIER, *Compiègne*
Jacques JULLIAND, *Besançon*
Delia KESNER, *Paris 7*
Jean-Marc TALBOT, *Aix Marseille*
Annick MONTANVERT, *Grenoble 2*
Jean-Claude KONIG, *Montpellier*
Daniel HERMAN, *Rennes 1*

Maîtres de Conférences et assimilés

Brigitte LE PEVEDIC, *Vannes*
Emmanuel BRUNO, *Toulon*
Malika SMAÏL - TABBONE, *Nancy 1*
Raoul MEDINA, *Clermont 2*
Claudine PIAU - TOFFOLON, *Le Mans*
Pascal DESBARATS, *Bordeaux 1*
Vania MARANGOZOVA - MARTIN, *Grenoble 1*
Philippe RENEVIER, *Nice*
Anne Elisabeth BAERT, *Montpellier 2*
Claude DUTHEILLET, *Paris 6*
Christine JACQUIN, *Nantes*
Marc Philippe HUGET, *Annecy*
Irène FOUCHEROT, *Dijon*
Marie DUFLLOT - KREMER, *Paris 12*
Jean-Marc NICOD, *Besançon*
Nelly BENSIMON, *Paris 8*

Plus d'informations

Pour de plus amples informations sur la profession de foi et sur les candidats, rendez-vous sur le site de Specif :

<http://specif.org>

Votes par correspondance entre le 17 septembre et le 16 octobre 2007

Specif : Présidente Christine Choppy (Christine.Choppy@lipn.univ-paris13.fr)

• **Vice-présidents** Jean-Pierre Peyrin (Jean-Pierre.Peyrin@imag.fr),

Hervé Martin (Herve.Martin@imag.fr),

Pierre Lescanne (Pierre.Lescanne@ens-lyon.fr)

• **Secrétaire** Annie Geniet (ageniet@ensma.fr)

• **Trésorière** Elisabeth Muriasco (muriasco@univ-tln.fr)

• **Adhésions** Isabelle Simplot-Ryl (ryl@lifl.fr)

• **Web** <http://www.specif.org>

La lettre de Specif : Directeur de la publication Christine Choppy

• **Comité de rédaction** Nelly Bensimon, Christian Carrez, Christine Crochepeyre, Annie Geniet, Jean-Christophe Janodet, Jacques Mossière, Florence Sèdes

• **Secrétariat de rédaction** Christian Carrez (carrez@cnam.fr) Christine Crochepeyre (croche@cnam.fr)

• **Conception graphique** Dulce Araujo

• **Imprimerie** Launay - Tirage 900

• **ISSN 1779-8949 Titre de Lettre(SPECIF)**